



NOTICE EXPLICATIVE

PS/MS

Ecoles maternelles
de Faverges-Seythenex

A conserver

Merci de remettre la fiche d'inscription
même si votre enfant ne participe pas aux activités

La commune propose des activités artistiques, manuelles, culturelles et sportives, à titre gratuit, aux enfants des écoles maternelles et élémentaires de Faverges-Seythenex.

- ✓ Ces activités ont lieu le mercredi matin de 9h à 12h **au groupe scolaire René Cassin** pour l'ensemble des enfants des écoles de Faverges-Seythenex (René Cassin, Seythenex et Viuz), en dehors des vacances scolaires.
- ✓ L'année scolaire est divisée en 4 périodes (entre 8 et 9 semaines chacune) :
 - La première période : du 12 septembre 2018 au 14 novembre 2018 inclus,
 - **La deuxième période : du 21 novembre 2018 au 30 janvier 2019 inclus,**
 - La troisième période : du 06 février 2019 au 10 avril 2019 inclus,
 - la quatrième période : du 15 mai 2019 au 03 juillet 2019 inclus.
- ✓ Les activités proposées pourront changer d'une période à une autre.
- ✓ Les fiches d'inscription aux activités sont transmises aux enfants par l'intermédiaire de l'intervenant, avant chaque période.

Les activités des mercredis matins sans cartable sont facultatives.

Toutefois, l'inscription d'un enfant implique un engagement pour toute une période.

Toute absence doit donc être motivée et signalée au coordinateur des activités :

Monsieur Fabien JACQUET - tél. : 06.60.65.12.14.

LE DEROULEMENT DES MERCREDIS MATINS SANS CARTABLE

Pour les élèves de maternelle des écoles René Cassin, de Seythenex et de Viuz :

- ✓ Possibilité d'inscription à l'accueil de loisirs payant de 7h30 à 8h30.
- ✓ Possibilité d'un accueil échelonné de 8h30 à 9h.
- ✓ Activités de 9h à 12h.

A 12h, deux possibilités :

- ✓ Les parents ou les personnes autorisées viennent chercher l'enfant.
- ✓ Les enfants inscrits à la restauration (ouvert de 12h à 13h) sont pris en charge par les animateurs du temps de midi.

A 13h, après la cantine deux possibilités :

- ✓ Les parents ou les personnes autorisées viennent chercher l'enfant.
- ✓ Les enfants inscrits à l'accueil de loisirs de la Soierie sont pris en charge par les animateurs de la Soierie.